

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'arrêté chasse

**Date :** Thu, 29 Apr 2021 14:01:41 +0200

**De :** Goupil d'Aubres

**Je suis radicalement opposé à ce projet d'arrêté, notamment en ce qu'il perpétue la vénerie sous terre et instaure deux scandaleuses périodes "complémentaires".**

Une "note de présentation" et un projet d'arrêté qui méritent un zéro pointé ! Aucune donnée !

Aucun argument ! Aucune analyse vérifiable ! Aucun bilan incontestable des années précédentes ! Rien ! Le vide ! Le néant ! Quel amateurisme ! C'est indigne ! Une insulte à l'Intelligence et à la Raison !

Mais un beau cadeau aux chasseurs - veneurs que ces scandaleuses périodes "complémentaires" ! Quelle honte !

Non le blaireau n'est pas vecteur du coronavirus ! Rien ne justifie qu'on l'extermine !

Non le blaireau n'est pas un "nuisible" ! Malgré les affirmations péremptoires des chasseurs, veneurs et décideurs politiques, qu'il occasionnerait des dommages aux productions agricoles, aux infrastructures ou à certains ouvrages, son rôle bénéfique l'emporte largement sur les dégâts qu'on lui impute ! S'il consomme certes un peu de blé et de maïs, il préfère vers et vermisseaux, limaces et limaçons, escargots, larves, insectes xylophages (bostryches, capricornes, sirex, termites, ...) et insectes phytophages (dont la noctuelle du maïs), chenilles, nids de guêpes, coléoptères, petits rongeurs (campagnols, souris), reptiles, crapauds, ..., et ne rechigne pas à jouer le rôle d'éboueur naturel quand il élimine charognes voire viscères (estomacs, intestins, ...) de cerfs, chevreuils, sangliers ..., dépecés et laissés sur place par les chasseurs. Sans oublier les risques pour la sécurité publique sur les routes car il est bien connu que le blaireau fonce exprès, tête baissée, sur les véhicules en circulation et que les automobilistes qui conduisent souvent trop vite et sous l'emprise de l'alcool ou de drogues, notamment dans la Sarthe, ne sont responsables de rien du tout !

Le blaireau n'est pas non plus un animal que l'on mange. Drôle de "gibier" en l'occurrence ! Chasseurs et veneurs ne le tuent que par sadisme et soif de sang, et la vénerie sous terre n'est rien d'autre qu'une pratique barbare et cruelle, moyenâgeuse, indigne de notre civilisation, de notre pays et de notre temps, qui relève d'une conception obscurantiste du vivant !

Le blaireau est protégé en Belgique, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas, Danemark, Portugal, et une équipe de football américain, les Badgers, en a même fait sa mascotte ! Peuples ignorants qui n'ont rien compris à la nécessité de le "réguler" ?! Ou peuples conscients que sa présence est le gage d'une nature préservée et harmonieuse, indispensable à notre propre qualité de vie ?!

Et plusieurs départements français ont supprimé depuis plus ou moins longtemps, toute période "complémentaire". Faites comme eux ! Ouvrez pour la VIE !!!

Par ailleurs, la vénerie sous terre n'impacte pas que le blaireau car ses terriers servent aussi souvent d'abris, de refuges à d'autres espèces dont certaines sont protégées (chats forestiers, chauves souris, ...).

Et elle n'empêche en rien les dégâts commis par les sangliers voire les chasseurs et leurs chiens et les veneurs eux-mêmes !

Elle peut même favoriser la propagation de maladies en raison du risque de contamination par les équipages de chiens, risque reconnu par un arrêté ministériel (07-12-2016).

L'extension de la période de chasse par autorisation préfectorale de "périodes complémentaires" est en outre incompatible avec le code de l'environnement, notamment son article L. 424-10, et ne respecte pas non plus la Convention de Berne **puisque les effectifs départementaux, régionaux et nationaux de blaireaux ne sont pas connus.**

Il est par ailleurs scandaleux en droit que les projets d'arrêté préfectoraux soient soumis a priori à l'avis de la fédération départementale des chasseurs car "nemo iudex in causa sua" ! A-t-on jamais vu les chasseurs refuser les cadeaux que vous leur faites ?!!!

Enfin il est tout aussi scandaleux et inadmissible que vous autorisiez les veneurs sous terre à exercer leur sinistre loisir partout, en tous lieux, par tous les temps et à toutes heures !

Mais les chasseurs, veneurs, piégeurs et leurs complices politiques considèrent sans doute qu'ils ont tous les droits, dont celui de prendre en otage l'immense majorité des habitants de ce pays et de tuer sans raison ni limites, et par tous les moyens, bêtes et hommes !

Grimbert DAUBRES – Fils, petit-fils, arrière-petit-fils de paysans/éleveurs ; habitant une commune rurale ; particulièrement heureux de pouvoir montrer à mes petits-enfants, les traces du passage sur ma propriété, de renards, de blaireaux, de fouines et autres « nuisibles » ! En attendant que le loup et le lynx nous rendent visite.